



## **CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE – PV CoQ 24 – 29.06.2021**

**Présents** : Doyen H. (Commune) - Felix T. (Lojega) remplacé par M. Janssens – Francq B. (Sources d’Harmonie) – Janssens M. (Commune) – Kurt Ch. (L’Abordage) - Le Texier E. (Comité Magritte) – Lemmens Ch. (Commune) – Michialino P. (Lojega) remplacée par Ch. Lemmens) – Rousseau A. (Commune) – Verden D. (Habitant)

**Excusés** : Delvaux J.-F. (Commune) – Hauwaert W. (Stop Terminus) – Macbahi B. (Centre Averroès) – Maquet B. (Habitante) - Migerode M.-Cl. (Habitante) - Van den Velde S. (Réseau Habitat-Bonnevie) - Vanderhaeghen S. (Ecole J. Brel) - Verbeke I. (GC Essegem) - Verhulst V. (Commune) – Vitry O. (Collectif Jules Lahaye) - Zaleski P.-M. (Habitant)

**Absents** : Bérourdiaux M. (Habitante) – Declerq S. (Maison Médicale) – Fuertes Gonzales E. (Habitant) – Geldof Ch. (Magnolia) – Grooten F. (VGC) – Hamdach H. (Habitante) – Lanoy L. (CPAS) — Petit M. (Région-DRU) – Vermeersch K. (Habitant) – Verwimp F. (HUB.brussels)

**Lieu** : Boulodrome du site Essegem

**Heure de début** : 19h30

**Heure de fin** : 20h00

---

### **Préambule**

Comme signalé dans l’invitation à cette réunion de la COQ le seul point à l’ordre du jour porte sur l’approbation de l’initiative citoyenne introduite pour cette année 2021 et relative au projet de poulailler urbain.

Le projet de poulailler urbain a été envoyé par mail aux membres de la COQ en date du 01.06.2021 en leur demandant de nous faire parvenir leurs commentaires et pistes de réflexion pour le 18 juin au plus tard. Ces commentaires et pistes de réflexion ont été envoyées le 21 juin pour réponse au porteur de projet. Celui-ci nous a répondu en date du 23 juin. Ses réponses ont alors été envoyées aux membres de la COQ en date du 25.06.2021. Vous les trouverez une nouvelle fois en annexe au présent PV.

Plusieurs membres de la COQ nous ont également fait parvenir par mail leur réaction ou avis au sujet de ce projet avant ce 29.06.2021, nous les reprenons dès lors ci-dessous :

- Marie-Claire Migerode: “Ik vind dit een mooi initiatief. Interessant is ook de betrokkenheid bij het project van sociaal restaurant Ange Gardien. Zoals de initiatiefnemers zeggen, is voor een welslagen de betrokkenheid en de (dagelijkse) inzet van een aantal bewoners/organisaties essentieel”.



- Ilse Verbeke: « Ook ik vind het een fijn initiatief. Hierbij nog enkele ideeën:
  - o Ik zou zeker ook de Nederlandstalige school Vande Borne aanspreken.
  - o Vanaf 28/06 start de bouw van de agora blabla. Op die plek kunnen ook mensen worden aangesproken. Neem zeker ook contact op met Michael Borgers van GC Essegem om samenwerking/uitwisseling te bespreken”.
- Collectif Jules Lahaye (Olivier Vitry) : « L’avis du Collectif est positif sur ce chouette projet ! »
- Stop Terminus (Willy Hauwaert) : « Le 14 juin, STOP TERMINUS a transmis à la cellule CQDM, ses remarques, questions et opinions à propos du projet d’initiative citoyenne relatif à l’implantation d’un **‘poulailler urbain’**. Les précisions reçues en réponse le 25 juin ont été immédiatement portées à la connaissance des membres et autres voisin.e.s intéressé.e.s. Il n’a pas été possible de dégager un moyen terme entre ceux qui considèrent que l’initiative mérite d’être subsidiée, surtout pour son lien avec l’Ange Gardien, et ceux qui estiment ne pas avoir reçu suffisamment d’éléments clairs quant à l’issue du projet lorsque le chantier de construction débutera ».
- Sofie Van den Velde (Réseau Habitat-Bonnevie) “... Zo kan ik mijn stem voor het “kippenhok” doorgeven.”
- Paola Michialino (Lojega) « .... je n’ai pas de remarque quant au poulailler, et tu peux compter mon vote comme favorable. »

### **Initiative citoyenne 2021 – Poulailler urbain**

Marc Janssens demande aux membres présents s’ils ont encore des questions ou remarques à formuler au sujet de ce projet d’initiative citoyenne suite aux réponses apportées par le porteur de projet. Il signale que des avis ont été communiqués par mail au service (voir ci-dessus).

Plusieurs membres font alors part des remarques et questions suivantes :

- La gestion du poulailler devra-t-elle être assurée par les habitants ? Par qui ? Quand et comment ? Les associations n’ont pas les compétences pour le faire, ont déjà leurs propres projets et n’ont donc pas le temps et les ressources pour s’en occuper.
- Il faudra faire attention aux rats qui pourraient être attirés par la nourriture destinée aux poules etc ... et veiller au respect du bien-être animal.
- Il serait dommage que le poulailler en question ne survive pas à la période en cours du CQD Magritte, qui permet la subvention de tels projets, mais arrivera à son terme en mars 2023. Quelque chose est-il prévu pour la suite ?

Christine Lemmens, Aurore Rousseau et Marc Janssens apportent les réponses suivantes :

- Le projet de poulailler va se dérouler par phases. Nous en sommes actuellement au stade du principe. Si celui-ci est approuvé, il faudra alors déterminer la proportion de terrain mise à disposition pour l’installation du poulailler avant que le porteur de projet ne puisse lancer le volet participatif (écoles, associations, ...). Ce serait positif de voir, par exemple, des personnes proposer leur aide pour l’entretien du poulailler pendant les vacances. Chacun étant bien sûr libre d’accepter ou de refuser de répondre dans le cadre de ce volet participatif. C’est donc bien un avis et donc une décision de principe que la COQ est appelée à rendre aujourd’hui. On pourrait également prévoir une période intermédiaire après l’installation du poulailler au terme de laquelle une évaluation pourrait avoir lieu.
- Il serait effectivement regrettable que le poulailler ne subsiste pas au terme de la période de subvention de ce projet. On peut également considérer que cette période entre l’installation du poulailler et la fin de sa période de subvention pourrait servir de phase test ou pilote pour analyser



alors les différentes possibilités de relocalisation. Plusieurs pistes existent déjà à ce niveau, il conviendra de les analyser le moment venu. Une relocalisation pourrait ainsi être envisagée sur les parcelles concernées par les projets CHA01, CHA04 ou VAL02. Il est hors de question de ne pas se préoccuper du sort de ces poules. Faire appel à la « Ferme pour enfants » pourrait par exemple être envisagé si une relocalisation dans le périmètre du CQD Magritte devait s'avérer impossible.

Marc Janssens, vu que le quorum requis de membres présents ou représentés n'est pas atteint, propose aux membres présents :

- D'émettre un avis ;
- De contacter les membres qui n'étaient pas présents ou représentés :
  - o afin de recueillir leur avis ;
  - o de faire alors la synthèse des réponses ainsi reçues afin de les intégrer à l'avis des membres présents ce 29.06.2021 ;
  - o d'avoir leur accord pour que cet avis ainsi complété et collationné soit considéré comme l'avis officiel de la COQ afin que le dossier puisse être alors soumis au Collège des Bourgmestre et Echevins et que le projet puisse alors être poursuivi et concrétisé.

Les membres présents marquent unanimement leur accord sur cette proposition.

#### **Avis des membres présents**

Vu le projet d'initiative citoyenne tel qu'introduit pour ce poulailler urbain ;

Vu les réponses apportées par le porteur de projet aux questions posées par différents membres de la COQ ;

Avis favorable à condition :

- d'adapter le nombre de poules à l'espace effectivement mis à disposition pour le poulailler ;
- de garantir l'entretien du poulailler et l'accompagnement des participants, ...
- de prévoir une évaluation après période d'essai.

Marc Janssens termine la séance à 20h00 en remerciant une nouvelle fois tous les participants pour leur présence et en leur souhaitant une bonne fin de soirée ainsi que de bonnes vacances.

-----

Comme convenu en fin de réunion de la COQ, le service CQD a donc pris contact par téléphone et/ou par mail avec les membres qui n'étaient pas présents ou représentés à la réunion.

Les membres ainsi consultés ont tous marqué leur accord sur le principe de leur consultation, de la synthèse des réponses recueillies et que l'avis ainsi complété et collationné soit considéré comme l'avis officiel de la COQ.

Les avis ainsi recueillis peuvent être résumés de la manière suivante :

Motivation ou questions :

- L'impact sur les animaux de la proximité d'une route bruyante et fréquentée a-t-il été étudié ? Il ne peut créer de stress inutile pour les animaux.

- Combien de temps durera la période d'essai et quelles sont les chances que le projet ne soit pas réalisé s'il pose des problèmes, notamment pour les personnes vivant à proximité ?
- De afsluiting van het kippenhok, de goede begeleiding voor het onderhoud enz. zijn belangrijk alsook de aandacht voor het welzijn van de dieren en het beschermen van de kippen tegen andere dieren en mensen.
- Finalement, dans un premier temps (?), combien de poules seront-elles achetées + matériel et nourriture en conséquence ? L'enveloppe budgétaire est-elle réduite en conséquence ? À combien s'élève-t-elle ?
- Une évaluation serait prévue : il faudrait préciser à quel moment elle aura lieu, par qui et que deviendraient poules et matériel s'il appert que l'évaluation est négative ?
- Het voorgesteld advies is te streng, de drager schijnt de nodige kennis te hebben voor een kippenhok.
- Het is een leuk initiatief en de gestelde voorwaarden zijn overdreven (veiligheid van de kippen, ...). Het project moet gesteund worden.

Avis favorable moyennant les conditions suivantes :

- Mêmes conditions que celles formulées par les membres présents le 29 juin.
- Akkoord met het advies zoals geformuleerd op 29/06 door de aanwezige leden.
- L'engagement formel et écrit d'au moins cinq habitants adultes, en plus des porteurs de l'initiative citoyenne, qu'ils s'occuperont des poules et entretiendront les lieux, etc. durant toute la durée du projet ;
- Des précisions claires quant à l'avenir des gallinacées à l'issue du projet.
- Verschillende leden van de wijkcommissie hopen dat er voldoende vrijwilligers zullen gevonden worden en vinden dat het project gesteund moet worden.
- Prévoir un budget "vétérinaire" pour les soins qui devraient être prodigués aux poules.

Les réponses suivantes ont été données aux questions posées afin de compléter les informations déjà fournies en réunion de la COQ et qui figurent déjà dans ce PV :

- Le bien-être animal fait partie des préoccupations qui ont été évoquées. C'est pour cette raison que la 1<sup>ère</sup> condition de l'avis émis en réunion par les membres présents vise à « adapter le nombre de poules à l'espace effectivement mis à disposition pour le poulailler ». Le terrain en question (à l'angle de la rue Jules Lahaye et de la petite rue Esseghem) pourrait ainsi ne pas être entièrement occupé par le poulailler. Prévoir ce poulailler plutôt sur la partie arrière de ce terrain permettrait d'éviter aux animaux le stress que vous évoquez en les éloignant de la rue Jules Lahaye.
- Si la commission de quartier émet un avis favorable sur base duquel le Collège des Bourgmestre et Echevins pourrait décider de subsidier ce projet, le but de l'évaluation proposée ici ne sera alors pas d'empêcher ou de mettre fin à la réalisation de ce projet mais plutôt de voir comment on pourrait l'améliorer ou remédier à certaines difficultés rencontrées. La durée de la période d'essai n'a pas encore été fixée, elle le sera de commun accord avec le porteur de projet en fonction de son planning pour l'installation du poulailler et pour le volet participatif de son projet.

Comme déjà mentionné lors de la réunion de la COQ, la proportion du terrain qui sera mise à disposition aura une influence sur le nombre de poules, le matériel et la quantité de nourriture qui seront en conséquence nécessaires. L'impact de tout ceci sur le budget initial (de principe) du projet sera bien sûr vérifié dans le cadre du suivi du projet, de son rapport d'activité et du décompte budgétaire de celui-ci.



Au total, sur les 31 membres de la COQ, seuls 7 membres qui n'étaient pas présents ou représentés à la réunion de la COQ n'ont pas donné leur avis après avoir été contactés par téléphone ou mail. Le quota requis pour pouvoir émettre un avis, tel que fixé par le règlement d'ordre intérieur de la COQ, a donc ainsi été atteint.

### **Avis de la COQ**

Vu le projet d'initiative citoyenne tel qu'introduit pour ce poulailler urbain ;

Vu les réponses apportées par le porteur de projet aux questions posées par différents membres de la COQ ;

Considérant les réponses apportées aux questions posées en séance de la COQ et lors des échanges téléphoniques et par mail effectués par après avec les membres qui n'étaient pas présents ou représentés ce soir-là ;

Considérant le lien important et intéressant prévu avec le restaurant l'Ange Gardien ;

Considérant que le bien-être animal doit être pris en compte ;

Considérant l'importance du volet participatif d'un tel projet pour qu'il soit porté par un nombre suffisant de participants pour son bon déroulement et la réalisation de ses objectifs ;

Overwegende dat het over een leuk initiatief gaat, dat de drager van het project de nodige kennis voor een kippenhok schijnt te hebben en het project dus gesteund moet worden;

Avis favorable à condition :

- d'adapter le nombre de poules à l'espace effectivement mis à disposition pour le poulailler dont l'emplacement exact veillera au bien-être des animaux en question ;
- de garantir l'entretien du poulailler et l'accompagnement des participants, ...
- de prévoir une évaluation après période d'essai.

Le service CQD transmettra au porteur de projet les propositions et les points d'attention formulés par les membres de la COQ :

- au niveau participatif (Nederlandstalige school Vanden Borne, Agora square BlaBla, GC Centrum Essegem, ...) ;
- type de clôture ;
- position du poulailler par rapport à la rue la plus fréquentée.